

# **AGENCE DU SERVICE CIVIQUE**

## *MINUTES DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE*

*Séance plénière ordinaire du 24 mars 2022*

Le 52<sup>e</sup> Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 24 mars 2022, de 10 heures 05 à 12 heures 51, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'Agence du Service Civique et approbation des minutes des deux précédents Comités stratégiques
- Actualités du Service Civique
- Place du Service Civique dans le Contrat d'engagement jeune
- Adaptation du Service Civique et des programmes européens dans le contexte de la guerre en Ukraine
- Présentation des travaux du Collège des volontaires
- Formation Civique et Citoyenne : évolution du dispositif de suivi de la mise en œuvre

#### **Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes des deux précédents Comités stratégiques**

La Présidente salue l'ensemble des participants. Elle propose d'approuver les minutes du 51<sup>ème</sup> Comité stratégique du 9 décembre 2021 et du Comité stratégique exceptionnel du 28 janvier 2022.

*Les minutes des deux précédents Comités stratégiques sont approuvées.*

#### **Actualités du Service Civique**

La Présidente présente les cinq points d'actualités : 1. Suivi des sujets discutés dans les Comités stratégiques précédents, 2. Suivi des actions européennes dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) et de l'Année européenne de la jeunesse, 3. Evénements de communication, 4. Etat des lieux de la montée en charge et état des lieux des recrutements.

1. La Présidente revient sur la manière de valoriser toutes les offres de missions pour les mineurs, avec un outil de communication adéquat. Le texte a été validé par les membres du CS en janvier, il sera donc disponible dans sa version imprimée dans quelques semaines. Elle rappelle que les missions ouvertes aux mineurs sont spécifiquement identifiées sur le site internet et désormais plus faciles à trouver.

En janvier avait également été discuté le sujet du questionnaire de l'enquête post-Service Civique (envoyé à tous les jeunes qui terminent leur mission, un mois après la fin de cette dernière) ; l'idée est de renvoyer un questionnaire à six mois, pour mieux évaluer l'impact du Service Civique sur le parcours des jeunes. Le document en question avait été partagé à l'assemblée qui avait fait remonter des remarques, ces dernières ont été prises en compte et le questionnaire définitif sera envoyé aux membres à l'issue de la séance. Quelques exemples de modifications : ajout de la possibilité de répondre « en volontariat » à la question de l'activité en cours, ajout d'une question au sujet du temps partiel, ajout d'une série de questions mettant en rapport l'engagement en Service Civique et le positionnement des jeunes face aux élections.

S'agissant du Contrat d'Engagement Républicain (CER) et de la manière dont les organismes doivent le prendre en compte dans leurs demandes d'agrément, une fiche a été adressée aux membres du CS. L'idée est que le CER soit signé au fil de l'eau, c'est-à-dire au moment de la demande du premier agrément et au moment du renouvellement, et non au moment des avenants.

Véronique BUSSON, de Cotravail, entend bien que les organismes agréés doivent s'engager auprès de tous les organismes pour lesquels les volontaires sont mis à disposition, mais la question de la logique de la signature de ce contrat se pose lorsqu'il s'agit de partenaires à l'étranger. Ce contrat républicain est français ; cela lui semble difficile d'y engager les partenaires étrangers. Elle souhaite lancer une réflexion afin de rendre cohérente cette démarche en particulier.

David KNECHT, Directeur Général de l'Agence du Service Civique, la remercie pour cette question et

lui répond, sous le contrôle de la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative). L'organisme agréé d'accueil s'engage à respecter le CER, par conséquent, cet organisme est en quelque sorte responsable et doit faire descendre cette responsabilité vers l'ensemble de ses partenaires d'accueil en Service Civique. Il comprend que le droit du CER puisse poser problème pour les organismes étrangers, mais il devra être demandé aux organismes, quels qu'ils soient, de s'engager à être en conformité avec ce contrat.

La Présidente prend l'exemple de l'Allemagne, où la question de la laïcité y est extrêmement différente et où le voile peut être porté par une jeune durant sa mission quel que soit le contexte, tandis qu'en France les Services Civiques exerçant une mission dans le secteur public sont soumis au principe de neutralité. Il est difficile et délicat selon elle d'intervenir ou même de suivre les mesures mises en place pendant la mission, depuis la France.

Charles-Aymeric CAFFIN, de la DJEPVA, comprend bien la question. Elle se décompose en deux parties : l'intermédiation avec des associations françaises allant à l'étranger et celle avec des associations de droit étranger. Dans le premier cas, il est évident qu'il est demandé aux associations de respecter le cadre du CER, malgré le droit en vigueur dans le territoire concerné. Concernant les associations de droit étranger, le cadre du CER cherche principalement à éviter que des activités ou des missions, sous couvert de Service Civique, visent à remettre en cause les principes républicains français les plus fondamentaux. Une discussion est en cours sur ces cas précis avec le ministère de l'Intérieur dans le cadre d'une extension du CER qui n'était pas prévue à l'origine.

Véronique BUSSON évoque la nécessité de traduire le CER, afin que les organismes étrangers puissent le comprendre.

La Présidente résume les propos de Charles-Aymeric CAFFIN : les associations françaises actives à l'étranger bénéficiant de l'intermédiation doivent respecter le CER en l'état. S'il s'agit d'une structure de droit étranger, cela reste à préciser, avec un point d'attention sur d'éventuelles atteintes à l'ordre public à l'étranger envers la France.

Béatrice ANGRAND reprend le déroulé de l'état des lieux des sujets traités lors des précédents CS.

L'Agence se félicite que la grande campagne de communication présentée en décembre 2021 ait généré une hausse conséquente des visites sur le site internet, ce qui confirme le bon investissement représenté par cette campagne.

2. Concernant l'action européenne de l'Agence, un défi vidéo a été lancé sur les réseaux sociaux auprès de tous les jeunes engagés dans des organismes qui accueillent à la fois des Services Civiques et des Corps européen de solidarité (CES). Trois lauréats parmi de nombreux candidats ont été mis en avant le 10 mars dernier à l'occasion d'un événement célébrant les douze ans du Service Civique. Cette opération a pu véhiculer le message de la complémentarité des dispositifs et a permis de valoriser ces formes de volontariat différentes.

Aussi, le Service Civique est très actif depuis janvier concernant la PFUE et l'Année européenne de la jeunesse. Une convention a notamment été signée sous la houlette de Sarah EL HAÏRY avec son homologue italienne, dans le but d'augmenter la réciprocité du nombre de volontaires en Service Civique entre l'Italie et la France. Une réunion des organismes français impliqués dans la coopération avec l'Italie aura lieu afin de suivre la mise en œuvre de cette convention. Les débats autour du Service Civique « européen » continuent. BA rappelle qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau programme, puisque le CES existe, mais d'adjoindre plus de citoyenneté et de mobilité européennes dans des actions de solidarité et de volontariat. Cette orientation peut prendre plusieurs formes, en voici quelques exemples : un jeune réalise un CES à la suite de son Service Civique, un jeune fait une pause de trois semaines dans le cadre de son Service Civique pour effectuer un échange grâce à Erasmus+, un jeune effectue un Service Civique pendant trois mois en France puis pendant deux mois en Allemagne dans le cadre du Bundesfreiwilligendienst ensuite deux mois au Luxembourg dans un programme équivalent ; cette idée serait plus compliquée à mettre en œuvre administrativement et diplomatiquement. La Présidente remercie Unis-Cité, Cotravaux et les organismes qui ont aidé l'Agence à progresser sur ce sujet. Elle ajoute que les Estoniens organisent le 28 avril une « Peer Learning Activity », permettant aux pays membres de se retrouver pour partager des expériences sur la manière dont les pays peuvent s'inspirer les uns des autres.

3. Une convention a été signée avec le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF) afin de renforcer le Service Civique dans les fédérations, les clubs et les ligues. S'ajoute à cette convention la dimension européenne des programmes ; il s'agit d'une belle avancée dont l'Agence se réjouit. Cette convention est visible en ligne, les organismes d'accueil sont invités à la consulter pour voir comment y prendre part en coopération avec les acteurs sportifs de leurs territoires. L'élaboration d'une autre convention, avec le ministère de la Transition écologique, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, est en cours, dans le but d'augmenter le nombre de missions sur la thématique du développement durable au sein de ces ministères ou des opérateurs qui en dépendent. Enfin, le lancement de l'appel à projets CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) a été mis en valeur lors d'un temps de communication la semaine précédente.

4. David KNECHT propose un état des lieux de la montée en charge du Service Civique. Il rappelle que le chiffre de 600 000 volontaires en Service Civique depuis la création du dispositif a été atteint quelques semaines auparavant. Une forte activité d'agrément peut être soulignée, grâce à une véritable mobilisation de l'ensemble de l'écosystème du Service Civique. La moitié de l'enveloppe de postes à agréer en 2022 est déjà consommée. Cela signifie que, malgré le niveau élevé de l'enveloppe, le développement des projets et la consommation des postes sont avancés, davantage que les années passées à la même époque. Le taux de recrutement effectif continue toutefois à être inférieur aux postes délivrés dans le cadre des agréments. Ce taux de réalisation est en effet toujours inférieur à ce qu'il était avant la crise du Covid. Le rythme est actuellement d'environ 1 000 recrutements par semaine ; c'est un nombre important mais néanmoins insuffisant au regard des attentes et du nombre de postes agréés. Le stock annuel à date est d'environ 72 000. Il rappelle que, chaque année, les trois quarts des recrutements ont lieu sur le dernier quadrimestre ; il est donc encore difficile d'avoir un état très précis du futur atterrissage 2022. Ce sujet soulève néanmoins de nombreuses questions. Les organismes reportent-ils leurs projets de recrutement de début d'année pour les faire plus tard ? Y renoncent-ils ? Les organismes ont-ils des difficultés à trouver des candidats ? Les candidats sont-ils plus « volatiles » ? Vont-ils moins au bout du processus que précédemment ? Toutes les remarques des membres du CS sont les bienvenues.

Isabelle MOLLER exprime la difficulté de son organisme, la Fondation COS Alexandre Glasberg, à recruter. Huit annonces sont en ligne sur le site internet depuis trois mois et, de façon inédite, six n'ont reçu aucune candidature. Elle ne comprend pas pourquoi et sait d'ores et déjà que l'objectif de volontaires à recruter en 2022 ne sera pas atteint au sein de son organisme.

La Présidente s'interroge sur le rapport entre ces difficultés et la mise en ligne du site.

Isabelle MOLLER explique que les offres publiées avant décembre 2021, date de mise en ligne du site, recevaient toutes des candidatures. Les contenus des missions n'ont pourtant pas changé.

Adrien PARIS, référent Service Civique en Seine-Saint-Denis, précise concernant son département, que si les canaux de recherche sont diversifiés, il n'y a pas de difficultés à recruter ; mais si seul le site est utilisé, une baisse des recrutements est observée. Il souligne que la multiplicité des offres est à prendre en considération mais insiste sur les échos concernant la lisibilité et la visibilité du site.

Suzanne DE CHEVEIGNE, des Compagnons Bâisseurs, confirme la difficulté à recruter. Ses équipes ne l'ont cependant pas attribuée au site, mais davantage à la multiplication des offres.

Gleda NZALANKAZI, de la Direction Jeunesse et Sports de la Ville de Paris, rejoint les commentaires précédents au sujet de la baisse des candidatures. Aussi, elle remarque que les jeunes confirment d'avantage leur engagement après la séance d'information collective. Cela s'explique probablement par le fait que certains jeunes trouvaient cette solution temporairement durant la crise sanitaire. Aujourd'hui, il est constaté une refocalisation sur la notion d'engagement.

Brice CHANTRELLE, référent Service Civique des Hauts-de-France, constate la même chose dans sa région. Il souligne que de plus en plus d'associations et d'organismes recruteurs leur demandent comment faire pour contacter et toucher des jeunes. Les campagnes de communication développées par l'Agence ne semblent pas suffire.

Hélène MARACHE, de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) Normandie, fait le même constat dans sa région : un manque d'attractivité du Service Civique. Son équipe essaye de renforcer le lien avec l'Education nationale, cela se fait progressivement dans les lycées, ce levier pourrait être davantage activé.

Olivier-Ronan RIVAT, d'Info Jeunes France (UNIJ), s'interroge sur le nombre de volontaires en stock par rapport à la multiplicité des dispositifs. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes se sont par exemple engagés dans l'apprentissage. Il suggère une réflexion de fond autour de la question de l'engagement ; il ne s'agit pas uniquement d'intégrer un cursus d'insertion. La notion quantitative doit être revue au regard des autres dispositifs.

Amélie JEANNIN, de l'UFCV, fait le même constat sur l'ensemble du volontariat d'une manière générale, de nombreuses offres restent sans candidature. Pour l'ensemble des activités qu'elle propose, l'UFCV essaye de toucher les jeunes avec les réseaux sociaux. Elle suggère d'animer différemment le compte Instagram du Service Civique.

Hélène NOBLECOURT, d'Unis-Cité, réagit aux interrogations d'Olivier-Ronan RIVAT ; un seuil aurait-il été atteint au regard de la demande des jeunes ? Elle en appelle à la prudence avec ce type d'analyses car la difficulté de recrutement s'explique surtout d'un point de vue conjoncturel, les impacts de ces deux années de crise sur les jeunes sont encore sous-estimés selon elle. Elle souligne que les dispositifs Jeunesse n'ont jamais bénéficié d'autant de moyens ; cependant la stratégie qui en a découlé pour répondre rapidement à la crise n'a été ni coordonnée ni visible. S'agissant spécifiquement du Service Civique, il ne devrait pas être mis au même niveau qu'un dispositif d'insertion, il devrait concerner l'ensemble de la jeunesse et être généralisé. Il doit être porté comme un projet de société ; l'objectif est que les jeunes aient naturellement envie de s'y engager, que les entreprises reconnaissent sa valeur, et que toutes les écoles, les universités et les centres de formation comprennent sa complémentarité avec leurs programmes. Aujourd'hui, cette ambition n'est pas mise en œuvre en raison d'un manque de clarté ; un portage politique plus fort est selon elle nécessaire. A la suite à ce constat, quelques sujets peuvent être revus : la communication, la notoriété et l'indemnité.

Isabelle MOUNIER-EMEURY, de l'AP-HP, pense également que l'animation des réseaux sociaux doit être repensée. Elle prend l'exemple de l'un de ses établissements qui est mal desservi ; il reçoit plus de candidatures depuis qu'il poste ses offres sur les réseaux sociaux. Aussi, depuis que l'AP-HP étoffe son offre de missions sur le thème du développement durable, d'autres profils de jeunes sont touchés. Elle pense qu'un effort de communication doit être fait en interne pour que chacun comprenne que le Service Civique n'est pas uniquement un dispositif d'insertion.

La Présidente confirme : l'insertion est une conséquence du Service Civique, et non un point de départ.

Sandrine MARTIN, de l'AFEV, souligne un élément important dans le milieu universitaire, dans lequel le Service Civique pourrait se développer davantage : l'année de césure. Elle reste confidentielle malgré des efforts de communication importants. Les procédures de sa mise en œuvre sont aujourd'hui très complexes et ne correspondent pas forcément au calendrier des offres de Service Civique. La nouvelle circulaire sur l'engagement étudiant du 23 mars apporte un certain nombre de nouvelles garanties, il faudra être vigilant quant à leur application. Aussi, elle a constaté de nombreux départs cette année à cause du niveau de l'indemnité et de la concurrence forte générée par un marché du travail en bonne santé.

Maël POUSSET, du Forum Français de la Jeunesse, rapporte des difficultés à recruter des animateurs. Après la crise sanitaire, les jeunes déjà engagés dans les associations se tournent très largement vers le monde du travail plutôt que vers une mission de Service Civique ou d'animation. Ces jeunes sont dans une situation de précarité tout au long de l'année, leur proposer un Service Civique à 580 euros ne peut pas leur convenir, malgré leur intérêt pour les missions en question.

David KNECHT commence par répondre au sujet du site internet de l'Agence. Sa mise en ligne, le 6 décembre 2021, a nécessairement entraîné des sujets techniques, qui concernaient essentiellement la mise en ligne des missions par les organismes, leur création et leur animation. Les services de l'Agence ont été mobilisés et ont avancé pour répondre à ces problématiques. Il n'a pas relevé d'alerte

forte sur des dysfonctionnements concernant l'utilisation du site par les jeunes. Selon lui, le nouveau site, qui a pu engendrer des difficultés d'appropriation et présenter des limites techniques, ne peut être considéré comme un facteur majeur expliquant la baisse du nombre de candidatures, cette dernière résultant notamment des autres sujets qui ont été évoqués.

Elodie MORIVAL, Secrétaire Générale de l'Agence du Service Civique, salue l'ensemble des participants. Elle propose un point sur les évolutions du site internet depuis sa mise en ligne et rappelle les trois axes forts développés pour l'améliorer. Le premier était de faciliter la création et l'actualisation des missions que les organismes déposent. Elle rappelle que le format des missions a été modifié pour être raccourci afin que les offres soient plus attractives et accessibles sur les téléphones portables. Elle reconnaît que cela a souvent nécessité un temps de travail pour les organismes, qui ont dû réécrire la mission mais cela se justifie pour s'adapter aux comportements des jeunes. Aujourd'hui, il est possible de récupérer la mission telle qu'elle a été agréée pour qu'elle puisse directement être chargée sur le site afin de faciliter sa duplication. Un autre changement a pu perturber le lancement : les offres de missions sont désormais dépubliées quand la date de recrutement est dépassée de plus de 90 jours. Avant la refonte, de nombreuses offres étaient en effet périmées mais pourtant ouvertes aux candidatures. Le système a aujourd'hui été facilité afin de mettre à jour les dates de recrutement au lieu de dépublier et republier comme auparavant. Une alerte automatique est maintenant envoyée aux organismes 30 jours avant la date de dépublication, puis 15 jours avant. L'objectif consiste toujours à rester attractif en proposant des dates pertinentes. Le deuxième axe était de faciliter les candidatures des jeunes sur le site internet. Le moteur de recherche a donc été amélioré, avec une option de recherche ergonomique sur une carte, des filtres, des affichages différents selon les territoires, etc. Les organismes sont désormais informés plus directement des candidatures grâce à une notification par mail. Aussi, une étude utilisateurs complète a été lancée afin de retravailler le parcours des jeunes qui candidatent à une mission. L'objectif consiste à identifier le moment où le jeune met un terme à son parcours avant d'avoir candidaté, et de maximiser cette finalité dans un contexte très concurrentiel. Des améliorations seront bientôt proposées à ce sujet. Le troisième axe était de corriger des « bugs » parfois rapportés par les organismes ou les référents. L'Agence essaye d'être réactive, y compris par rapport aux parcours d'agrément, avec une équipe support largement renforcée et un standard formé aux questions du nouveau site internet. Quelques chiffres pour finir ; 400 000 visiteurs ont été enregistrés en janvier, idem en février. Ce chiffre massif montre bien que les nombreux candidats potentiels sont davantage pointilleux quant au choix de leurs missions. Ils candidatent aujourd'hui en moyenne à deux missions, au lieu de trois ou quatre auparavant. Une deuxième phase de réflexion a démarré afin de travailler à déployer les missions de Service Civique ailleurs que sur le site internet de l'Agence. Rappelons qu'elles sont déjà diffusées sur « 1 jeune, 1 solution » et seront bientôt diffusées sur Diagonale. Le souhait de l'Agence est maintenant d'élargir cette diffusion, notamment sur les plateformes des organismes. L'idée serait de développer une interface, une API (*Application Programming Interface*), pour partager les missions de Service Civique, ce qui éviterait aux organismes d'avoir à les rédiger et à les publier deux fois. Cette plateforme serait actualisée toutes les six heures afin d'améliorer le contrôle et d'assurer l'uniformité des offres.

Suzanne DE CHEVEIGNE trouve cela très intéressant mais s'enquiert à nouveau du développement de la diffusion sur les réseaux sociaux.

La Présidente précise que l'API permettra de faire circuler les annonces sur toutes les plateformes.

Brice CHANTRELLE demande si les 400 000 visiteurs du site sont uniques ou non.

Elodie MORIVAL répond qu'il s'agit de 400 000 visiteurs différents et indique qu'elle ne peut cependant pas savoir si ce sont des organismes, des institutionnels, des référents ou des jeunes.

La Présidente demande aux membres du CS de prendre position sur la mise en place d'une API.

*La mise en place de l'API est approuvée.*

La Présidente revient sur la notion d'engagement relative au Service Civique. Il s'agirait de savoir si le dispositif répond à un besoin philosophique ou bien à un besoin matériel, au sens de l'insertion. Ce débat doit toujours se poursuivre, tout en admettant qu'il n'y a pas de réponse précise, c'est cela même qui est stimulant, selon la Présidente. L'élan inhérent au Service Civique, s'il est bien mis en

œuvre, doit forcément générer un déclic citoyen, quelle que soit la motivation du jeune (indemnité, indépendance, idéaux...). Ce déclic doit lui permettre de se sentir davantage concerné par la cohésion sociale et nationale et la solidarité. D'un point de vue plus pragmatique, un gros travail est mené sur les réseaux sociaux, notamment sur la plateforme TikTok. La Présidente encourage d'ailleurs les organismes à publier leurs offres de missions sur les réseaux sociaux. Cette nouvelle nécessité induit un changement de méthodes de travail ; il faut aller vers les jeunes, dans les écoles, les universités, les clubs sportifs, les cantines, etc. Ces actions se traduiront de manière plus structurée avec le réseau des jeunes ambassadeurs, qui interviendra dans les écoles. Dans cette même optique, elle encourage notamment les référents DRAJES à se rapprocher de l'Education nationale pour initier des rencontres. Elle reconnaît cependant qu'il y a encore du travail à faire pour que le monde universitaire dans sa globalité reconnaisse pleinement l'intérêt du Service Civique.

L'attractivité du Service Civique doit également être questionnée, notamment la manière dont sont rédigées les missions, qui ressemblent parfois à des offres d'emploi. Il existe un nouveau module dans le marché de formations, « Recruter des volontaires », qui porte aussi sur la présentation de l'offre de mission. L'image du Service Civique est aussi à soigner : les volontaires, rémunérés à hauteur de 580 euros, doivent sentir une différenciation de leurs tâches par rapport à celle d'un agent public ou d'un salarié. Leurs expériences sont primordiales pour la qualité du bouche-à-oreille. Le sujet du niveau de l'indemnité a été porté au plus haut niveau et il faudra en rediscuter avec les prochains nouveaux interlocuteurs politiques de l'Agence. Cette revalorisation entraînerait une hausse conséquente de l'allocation globale, c'est pourquoi le combat est difficile, même s'il est tout à fait justifié. En conclusion, un travail est nécessaire côté Agence et côté organismes.

Léon NGUYEN-MONOURY, du pôle Développement et ingénierie, rappelle que le module de formation « Recruter des volontaires » explicite des bonnes pratiques pour diffuser les annonces et faire évoluer les modalités de recrutement, à destination des organismes locaux et nationaux. Des ateliers d'échanges de bonnes pratiques entre les organismes seront également organisés.

La Présidente confirme que l'Agence a besoin des organismes, elle les remercie pour leurs interventions et leur travail.

David KNECHT confirme que l'Agence travaille activement sur le sujet du niveau d'indemnité, dans un contexte d'inflation importante.

La Présidente prévient que l'Agence ne sera pas décisionnaire. Tous les acteurs doivent cependant porter ce message.

Brice CHANTRELLE s'interroge sur l'indexation au point d'indice.

David KNECHT rappelle que l'indemnité de Service Civique est calculée à partir de 244 points fonction publique. Elle devrait donc bénéficier, selon les échéances politiques, de la future revalorisation du point fonction publique.

David KNECHT précise aussi que l'étude menée en interne montrera peut-être que cette augmentation ne correspond pas tout à fait à un rattrapage de ce que l'indemnité représentait en 2010. Il s'accorde également avec ce qui a été dit au sujet de l'année de césure : la communication de l'Agence du Service Civique sur ce point doit être encore intensifiée et clarifiée, au même titre que celle des universités.

La Présidente ajoute qu'il est indispensable que les universités en fassent la promotion, sans quoi cela serait superflu. L'Agence va aussi revoir sa communication à ce sujet.

Brice CHANTRELLE signale un problème de communication sur le flyer publié pour le CEJ. Le terme « emploi jeune » est susceptible d'engendrer une confusion pour les jeunes et les organismes.

La Présidente examinera ce problème.

## Place du Service Civique dans le Contrat d'engagement jeune

La Présidente rappelle que le Service Civique figure dans le Contrat d'engagement jeune (CEJ) comme une des solutions structurantes. Suite aux concertations avec les membres du CS et avec le ministère du Travail, il a été constaté que cette dimension structurelle ne se suffisait pas en elle-même pour « faire entrer un maximum de jeunes en Service Civique dans le cadre du CEJ ». Un appel à projets a donc été élaboré, Mikael SCRIZZI va le présenter.

Mikael SCRIZZI expose le cadrage, le périmètre et les objectifs de l'appel à projets. Ce dernier est doté d'un budget total de 15 millions d'euros, financé à parité par l'Agence du Service Civique et le ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion, c'est donc un projet interministériel et inter-administration. Les montants indicatifs de financements de parcours de Service Civique par jeune se situent entre 1 000 et 2 000 euros, ils peuvent aller jusqu'à 3 000 euros pour des parcours et publics spécifiques. Cet appel à projets sera décliné en deux volets : un volet national, ouvert le 17 mars 2022, et une déclinaison régionale, avec des appels à projets qui seront lancés dans les prochaines semaines. La répartition budgétaire est de 10 millions d'euros pour le volet national et de 5 millions d'euros pour la déclinaison régionale. Quelle que soit le niveau d'AAP, l'objectif est le même : faciliter l'accès au Service Civique et lever tous les freins à cet accès (territoriaux, culturels, liés à l'auto-censure ou au handicap...). Pour contribuer aux objectifs du CEJ, l'idée est d'utiliser les effets reconnus du Service Civique tels que la remobilisation, la confiance en soi ou l'acquisition de compétences sociales. Pour rappel, l'objectif du Service Civique n'est pas le même que celui du CEJ, mais il y contribue. Il s'agit d'une solution mobilisée parmi d'autres.

Les appels à projets sont exclusivement ouverts aux structures déjà agréées, afin de s'appuyer sur celles qui ont l'expérience du Service Civique et de permettre l'émergence rapide de projets. Cependant, le volet national permet aux groupements de structures, incluant notamment des partenaires non agréés pouvant apporter leur expertise, de candidater. Les projets, qu'ils soient nationaux ou locaux, pourront se développer en 2022 et 2023 mais il est souhaité que les accueils de jeunes commencent dès 2022. Sur le volet national, le volume minimum est de 100 jeunes pour la période donnée. En termes de calendrier, l'ouverture aux candidatures est large ; la clôture de l'appel à projets national est prévue pour le 30 octobre 2022, sauf si l'enveloppe budgétaire est utilisée avant. Des commissions de sélection auront lieu régulièrement, la première étant prévue au mois de mai. Il ne faut donc pas attendre le dernier moment pour candidater. Une plateforme dématérialisée a été élaborée pour déposer les projets, d'autres canaux de communication sont par ailleurs prévus pour poser les éventuelles questions.

Concernant les appels à projets régionaux, ils seront ouverts aux structures agréées localement et pilotés par les délégués régionaux de l'Agence. Les organismes nationaux ne pourront pas y participer au titre de l'accueil des jeunes, mais au titre de leur expertise ou de leur ingénierie, en complément de ce que les structures locales apporteront. Les missions locales et les agences Pôle emploi, qui mettent en œuvre le CEJ, ne répondront évidemment pas à l'appel à projets mais devront être des partenaires privilégiés et quasi obligatoires dans l'ensemble de ces projets. Ce sont ces structures qui vont permettre l'orientation des jeunes en CEJ vers le Service Civique, et en particulier vers les projets qui auront été sélectionnés, au niveau national et au niveau territorial. Il faudra donc prévoir cette articulation dans l'élaboration des projets.

Les grands critères de sélection portent sur les fondamentaux du Service Civique, le public cible (les jeunes en CEJ), le partenariat avec le service public de l'emploi, l'apport des projets, la capacité à les conduire dans le temps, la cohérence financière, l'organisation et le pilotage. Les retours d'expériences et les évaluations qui en ressortiront pourront être partagées collectivement avec l'écosystème du Service Civique. Toutes les informations se retrouvent sur le site de l'Agence.

La Présidente ouvre le débat.

Noëlle PIRONY, de France Handicap, salue la démarche de l'appel à projets. Elle reste cependant dubitative quant à l'axe choisi de l'accessibilité pour les jeunes éloignés. Un travail en atelier a été réalisé en début d'année sur les axes prioritaires et la feuille de route de 2022 ; l'appel à projets promettait un objectif ambitieux d'accessibilité. Elle regrette que le résultat soit finalement réduit à l'accessibilité pour les jeunes en CEJ. C'est assez problématique pour les jeunes en situation de



handicap puisqu'ils sont dans une recherche d'insertion professionnelle. Le travail de France Handicap avec les missions locales a pour objectif de ne pas enfermer ces jeunes dans des dispositifs qui leur sont propres, et de les orienter vers des dispositifs de droit commun. La prise en charge de ces jeunes dans le cadre du CEJ a été défendue par l'organisme ; la seule victoire a été de rendre le dispositif accessible aux jeunes jusqu'à 30 ans. Le débat n'a pas été assez loin selon elle. Il était par exemple question de pouvoir cumuler l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) avec l'indemnité CEJ, ce qui n'est en définitive pas possible. Ce n'est donc pas motivant pour ces jeunes, d'autant plus qu'ils seraient accompagnés par des professionnels qui ne connaissent pas leur spécificité. Les jeunes en situation de handicap sont mis de côté, elle questionne l'Agence sur une éventuelle solution.

Amélie JEANNIN, au nom de l'UFCV, exprime sa déception quant au cadre réducteur de l'appel à projets qui ne concerne que le CEJ. Ce n'est pas ce qui avait été validé en Comité stratégique. Elle appelle également à la vigilance : le CEJ est un parcours vers l'emploi et il est régulièrement rappelé qu'il existe une confusion entre engagement et emploi. L'engagement participe à l'insertion sociale et donc professionnelle, mais une attention particulière doit être portée sur les discours. Au nom de la plateforme inter-associative du Service Civique, elle s'interroge sur l'appel à projets uniquement basé sur les jeunes étant déjà en mission de Service Civique. Les structures doivent travailler en amont pour accueillir des jeunes en difficulté, ce travail doit être fait avant que les jeunes ne soient en mission de Service Civique.

Anaïs ANSELME, du Forum Français de la Jeunesse, rejoint les commentaires précédents. Elle s'interroge sur le suivi par l'Agence de ces jeunes venant du CEJ. Elle se demande si une évaluation sera faite suite au Service Civique, afin de savoir si les jeunes retournent en CEJ ou s'ils réussissent à trouver un emploi. Il serait intéressant d'avoir ces données. Elle alerte sur le fait que le Service Civique puisse devenir un outil systématique pour la sortie du CEJ et puisse être confondu avec un dispositif d'insertion. Au sujet du lien avec les missions locales et les agences Pôle emploi, elle se demande comment faire pour distinguer les jeunes entrant en Service Civique afin qu'ils maintiennent un lien avec ces opérateurs.

Olivier MORET partage ses doutes au sujet de la confusion possible entre l'insertion et l'engagement. Il n'a pas bien compris à quoi sert l'appel à projets. Les jeunes en CEJ étaient déjà orientés vers le Service Civique auparavant. Il se demande quelle est la plus-value réelle par rapport à d'autres jeunes entrant en Service Civique sans passer par le CEJ, avec potentiellement le même profil. Il se demande si les organismes doivent trouver eux-mêmes les jeunes et les orienter vers le CEJ.

Sandrine MARTIN souligne avec satisfaction que la nécessité de moyens supplémentaires est reconnue pour accompagner des jeunes éloignés vers des missions de Service Civique, ce de manière inédite.

Hélène NOBLECOURT rejoint la remarque précédente. Elle reconnaît qu'un appel à projets, par essence, ne peut pas couvrir l'ensemble des besoins. Pour rappel, cet appel à projets est co-porté par le ministère du Travail, le cadre est donc particulier et il ne s'agit pas uniquement des orientations stratégiques du Service Civique. Selon elle, il convient de rester vigilant sur la confusion qu'il pourrait y avoir mais il faut aussi reconnaître que l'expérience du Service Civique est un vrai tremplin vers l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Il serait dommage de ne pas valoriser cette externalité positive dans les parcours d'insertion des jeunes. C'est selon elle une vraie avancée de reconnaître ce fait, cela ne veut pas dire que le positionnement de l'Agence change. Aussi, il a été constaté que les jeunes les plus éloignés étaient sous-représentés dans les statistiques du Service Civique. Les problèmes d'information et de légitimité sont en cause, il faut cependant également pointer le problème de la définition des missions ; certaines associations n'ont pas comme cœur de métier l'accueil et l'accompagnement des jeunes, c'est pourquoi elles préfèrent prendre des jeunes davantage autonomes. Il y a donc besoin de moyens pour accompagner ce public-là, et l'appel à projets met cela en avant, il interroge sur les besoins nécessaires à cet accompagnement. L'APA (Accompagnement au Projet d'Avenir) et la FCC (Formation Civique et Citoyenne) doivent être renforcés pour ces publics. Enfin, elle rappelle que ces jeunes se trouvent déjà dans le cadre d'un CEJ, leur repérage est donc financé par d'autres types d'appels à projets comme « Pic Invisibles » ou les actions des missions locales. Le Service Civique fait partie de l'une des solutions structurantes, il faut donc être vigilant sur la manière dont est garantie l'information par les missions locales et les agences Pôle emploi.

Hélène MARACHE s'interroge sur la mise en œuvre concrète de l'appel à projets régional, notamment sur l'articulation des acteurs et le rôle du référent régional en DRAJES.

David KNECHT répond au sujet de l'articulation entre le Service Civique, le CEJ et le service public de l'emploi. Il confirme qu'au moins 20% des missions de Service Civique sont effectuées par les jeunes après orientation par les missions locales, cela ne va pas changer, le nouveau CEJ vise à accroître cette proportion. L'appel à projets ne couvre pas tout le champ de l'orientation du service public de l'emploi, il s'agit d'accroître le nombre de missions spécifiquement adaptées aux jeunes en CEJ, notamment les plus éloignés. Le lien avec les conseillers Pôle emploi et missions locales sera central, un travail collectif est mené pour assurer la continuité du suivi durant la mission de Service Civique. Un lien plus fort avec les tuteurs qui accompagnent au Projet d'Avenir et les conseillers de missions locales peut également être envisagé. Pour rappel, le Service Civique se déroulera pendant le CEJ, il n'est pas une solution « emploi », ni une solution de sortie du CEJ, mais une solution de remobilisation des jeunes pendant leur CEJ. Il est très clair qu'à la fin du Service Civique, y compris si elle intervient après un délai de 12 mois de CEJ, il y aura à nouveau deux mois de retour en mission locale ou agence Pôle emploi afin d'inscrire le jeune dans une démarche d'insertion dans l'emploi, grâce aux acquis du Service Civique, dont la mission ne doit pas être dénaturée.

Mikael SCRIZZI complète au sujet des critères de sélection ; les projets ne seront pas appréciés sur un taux d'insertion mais sur l'amélioration de l'accessibilité, de la mixité et de l'adaptabilité des parcours pour ces publics. L'intérêt de réaliser cet appel à projets dans le cadre du CEJ est qu'un nombre plus important de jeunes arrivera vers le Service Civique. Il rappelle que l'orientation et le repérage sont du ressort des missions locales et des agences Pôle emploi, il ne sera donc pas demandé aux structures qui répondent à l'appel à projets d'aller chercher les jeunes pour les inscrire en CEJ et les récupérer ensuite. L'objectif est de travailler en partenariat avec le service public de l'emploi pour attirer un public qui va permettre d'améliorer la mixité des jeunes en Service Civique de manière globale.

La Présidente remercie les participants pour leurs remarques. Cet appel à projets est essentiel, l'Agence du Service Civique est pour la première fois politiquement autorisée à mettre plus de moyens à disposition avec pour objectif l'accueil accru de publics éloignés. Il faut par ailleurs s'assurer de réussir à toucher les jeunes « les plus éloignés parmi les plus éloignés » ; c'est sur cette finalité que les moyens supplémentaires doivent être mobilisés. Au sujet des jeunes en situation de handicap, la Présidente pense que ces moyens supplémentaires devraient encourager les organismes à accueillir des jeunes « moins autonomes ». Cependant, elle reconnaît que l'appel à projets n'est pas ciblé sur les publics en situation de handicap. Elle informe que la part de jeunes en situation de handicap accueillis en Service Civique a augmenté en 2021, grâce aux efforts communs de l'UFCV, d'Unis-Cité, d'Association France Handicap, de l'Agefiph et d'autres. Les jeunes les plus éloignés sont quant à eux insuffisamment représentés dans le Service Civique, ils sont néanmoins sur-représentés par rapport à leur part dans la moyenne nationale des jeunes.

#### **Adaptation du Service Civique et des programmes européens dans le contexte de la guerre en Ukraine**

David KNECHT rappelle qu'un document a été transmis aux membres au sujet de la mobilisation du Service Civique pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, notamment à l'arrivée de ressortissants ukrainiens sur le territoire français. Le Service Civique a déjà fait la preuve de sa capacité de mobilisation en urgence, notamment au cours de la crise sanitaire. Une série de pistes de mobilisation a été identifiée, sachant qu'une grande partie des organismes se trouve en première ligne en termes de solidarité. Pour rappel, 66 000 jeunes se trouvent actuellement en Service Civique en France, le potentiel de mobilisation est donc important.

- Cas n°1 : un jeune dans un organisme répond d'ores et déjà à l'urgence de la guerre en Ukraine et/ou souhaite y répondre davantage. Les organismes sont alors encouragés à poursuivre en ce sens. Si nécessaire, les volumes de postes ouverts à ce titre peuvent être relevés par des avenants aux agréments dans le cadre d'une procédure d'urgence.
- Cas n°2 : un volontaire est recruté dans une structure mobilisée, mais sur un autre type de mission. Il peut dans ce cas-là, s'il le veut, être réorienté vers les missions adéquates. Cette

réorientation s'effectue dans le cadre du droit commun, par avenant dématérialisé à son contrat.

- Cas n°3 : un organisme veut pour la première fois engager des jeunes en Service Civique durablement pour l'accueil des personnes en provenance d'Ukraine et ne dispose pas de missions à cet effet, voire n'est pas agréé au Service Civique. Des nouvelles missions peuvent alors être ajoutées en urgence par avenant aux agréments et des nouveaux agréments peuvent être délivrés si besoin.
- Cas n°4 : un jeune en Service Civique veut être orienté vers les actions d'urgence mises en place par d'autres acteurs que son organisme d'accueil. Une série d'initiatives bénévoles sont d'ailleurs en cours de développement, elles sont en grande partie présentes sur la plateforme de la réserve civique [jeuxaider.gouv.fr](http://jeuxaider.gouv.fr), les organismes sont encouragés à y publier leurs initiatives. Le jeune dans cette situation n°4 pourra donc être invité à titre bénévole, en dehors de son temps de mission, à participer à ces différentes actions ; l'Agence s'apprête à diffuser une communication à ce sujet. Afin de faciliter la mobilisation, la mise en place d'un dispositif ad hoc est proposée, il sera dématérialisé et très simple d'utilisation : il permettra, si le jeune le souhaite, de lui libérer du temps à titre exceptionnel sur son obligation hebdomadaire de Service Civique pour s'engager par ailleurs sur des actions d'urgence liées à la crise ukrainienne. Le dispositif va être mis en ligne dans l'après-midi ou demain.

Au sujet de l'accueil de ressortissants ukrainiens en Service Civique ou en CES, le statut qui leur sera offert ne sera pas un statut de réfugié mais un statut spécial permettant le plus de latitude possible en termes de travail et de séjour. L'Agence du Service Civique, en lien avec le ministère de l'Intérieur, s'est beaucoup mobilisée sur le sujet et il est presque certain qu'une instruction auprès des préfets prévoira expressément que le délai d'un an de séjour en France habituellement opposable aux personnes étrangères titulaires d'un titre de séjour ne sera pas appliqué dans le cadre de l'urgence actuelle. Les jeunes en provenance d'Ukraine pourront donc être recrutés en Service Civique ou en CES dans les prochaines semaines.

Françoise STURBAUT, de la Ligue de l'Enseignement, confirme que cet engagement concerne l'ensemble de l'écosystème du Service Civique. Elle remarque cependant que les jeunes en Service Civique ne sont pas préparés à rencontrer la guerre. Il est nécessaire d'ajouter un module à leur formation, même en urgence, pour leur apprendre notamment la gestion des émotions et des traumatismes.

La Présidente la remercie et souligne l'importance de ce point.

Véronique BUSSON estime que cette formation devrait être destinée à tous les jeunes, et pas seulement à ceux qui font des missions d'urgence. La jeunesse actuelle montre une fragilité psychologique, cette préoccupation devrait donc être intégrée à la formation civique et citoyenne. Elle revient sur le statut du jeune, à l'instar de ce qui avait été observé durant la crise sanitaire ; s'il est dans une association qui propose une aide aux réfugiés, il peut faire un parcours dans ce domaine-là alors que ce n'était pas sa mission initiale, en revanche, il s'agit toujours de bénévolat pour les jeunes dont la structure d'accueil n'a pas cette vocation. Plutôt que de libérer du temps au jeune, il serait préférable que cela soit inscrit dans le cadre de son Service Civique. Aussi, cela avait été dit durant la pandémie : il ne faut pas bricoler des projets d'urgence sans en avoir les capacités, il faut prendre le temps de structurer les choses, sachant que ces solutions d'accueil d'urgence vont finalement durer.

La Présidente la remercie et reconnaît qu'il serait utile d'accompagner tous les jeunes. Elle indique que le ministère de l'Education nationale a mis en ligne des outils intéressants pour aborder avec les jeunes le sujet de la guerre. Un module spécifique pourra être mis en place au sein des formations proposées par l'Agence. Concernant le statut, l'Agence et la DJEPVA avaient tenté d'activer un levier législatif qui aurait permis, en cas d'urgence, de faire basculer un contrat de mission de Service Civique vers un autre. Cela aurait supposé que le jeune soit informé, au moment de la signature, de la possibilité de basculer sur une autre mission, sur la base du volontariat. L'Agence a d'ailleurs porté cette idée lors de son audition par une commission parlementaire portant sur la résilience de la nation ; le calendrier législatif n'a cependant pas pu intégrer cette évolution. Elle espère que cela pourra se faire rapidement, après la mise en place de la nouvelle assemblée. Les organismes travaillant sur des missions d'urgence peuvent d'ici là faire remonter leurs besoins supplémentaires à l'Agence, qui regardera au cas par cas comment les aider, par exemple avec l'élaboration d'une convention tripartite permettant notamment de couvrir les questions d'assurances.

Brice CHANTRELLE compare ce problème avec la situation rencontrée dans la région Hauts-de-France. Lorsque les missions de Service Civique concernaient une aide aux réfugiés à Calais, une grande prudence était requise. Des contentieux portés par les préfets ont eu lieu, notamment avec Utopia 56. Il en appelle à la vigilance afin d'éviter une situation délicate.

La Présidente souligne que cette fois, le ministère de l'Intérieur a donné la consigne de trouver des solutions pour aider.

David KNECHT confirme qu'il s'agit d'un sujet sous-jacent qui dépasse largement les acteurs du Service Civique.

La Présidente ajoute que concernant le statut, le ministère de l'Intérieur est en train d'examiner la demande de l'Agence.

David KNECHT assure que l'Agence apportera un complément d'information sur un espace dédié du site internet.

Sarah BILOT, d'Animafac, rapporte avoir reçu des informations ministérielles sur la protection de l'emploi qui durerait six mois. Elle se demande si cela ne va pas poser problème pour les jeunes ukrainiens accueillis.

David KNECHT a bien identifié le sujet.

Sophie GUILBOT-CHRISTAKI explique que des solutions en gestion existent pour faire coïncider ou pas la durée de la mission avec les dates de la protection.

David KNECHT est convaincu qu'il y aura des reconductions, il y en a déjà mais elles ne sont jamais certaines. Il faut s'assurer avec le ministère de l'Intérieur de pouvoir valider les recrutements à ce niveau-là et de manière sécurisée.

Hélène NOBLECOURT a posé la même question à la DIAIR (Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés) quelques jours plus tôt, ils lui ont garanti que les contrats étaient renouvelables jusqu'à trois ans, ils se sont organisés avec l'ASP pour qu'il n'y ait pas de problèmes au niveau de la signature des contrats.

David KNECHT précise que l'Agence doit néanmoins avoir la certitude que le jeune en question obtienne la reconduction. Le fait d'être en Service Civique doit être une garantie.

### **Présentation des travaux du Collège des volontaires**

La Présidente invite les membres du Collège des volontaires à présenter leurs travaux.

Georges MRAD salue les membres du CS. Trois sujets ont été travaillés en ateliers : le développement d'une application mobile à destination des volontaires dans le but de les rassembler et de faire communauté, l'évènement PFUE du 18 mai 2022 et la FCC qui doit être rendue plus attractive et accessible. Concernant l'application, les quatre étapes identifiées sont le recueil des besoins et la définition de l'objectif, la conception, le développement et la mise en ligne.

Nourhène IDANI présente le recueil des besoins. Les problématiques ont été classées en quatre points : éviter l'isolement, développer des projets, rappeler les droits et faire que les jeunes se sentent utiles. Pour illustrer le premier besoin, elle prend l'exemple d'un jeune qui va effectuer sa mission loin de chez lui et qui va se sentir seul ; cela va impacter sa mission. Il est pourtant nécessaire de se sentir réunis entre volontaires, de prendre part à un engagement collectif. Grâce à un système de géolocalisation, le jeune pourra être informé de la présence d'autres volontaires autour de lui et prendre contact avec eux. L'objectif est de générer une énergie collective et de créer une

communauté durable, c'est-à-dire au-delà du temps de la mission. Cela permettra aussi de développer des projets ; la communication et la collaboration seront favorisées grâce à ce réseau. Ces projets associatifs pourraient servir à améliorer les conditions de vie des jeunes.

Luyinga NKAMBADIO poursuit ; l'application est un outil qui permettrait aux jeunes de se sentir utiles grâce à la possibilité de développer des projets, de communiquer, d'échanger des conseils et des expériences. L'objectif est d'apporter une plus-value à leur mission, grâce à la découverte d'autres missions, cela permettrait aussi de développer le Service Civique en général. Un onglet ou un lien serait ajouté à l'application pour rappeler ou faire connaître leurs droits aux jeunes, la plupart ne les connaissent en effet pas. Un lien permettant d'accéder à des informations relatives à la FCC pourrait également être intégré car certains organismes ou tuteurs n'informent pas les jeunes de son existence. Le jeune pourrait ainsi s'y inscrire directement. Cet outil valoriserait le Service Civique et permettrait au CS et à l'Agence d'avoir des données statistiques utiles.

Chloë CHEVREL présente la phase de conception. Un rendez-vous a eu lieu avec l'ancienne Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse de la Sarthe, qui avait déjà développé une application dans le but de communiquer des informations au niveau départemental. Cet échange a été constructif et a permis de clarifier les enjeux d'une application et les freins éventuels. La conception va pouvoir être lancée d'après cette expérience concrète. Un point d'attention sera porté sur l'arborescence, les fonctionnalités et le contenu. L'enjeu du téléchargement de l'application est évidemment à souligner. La charte graphique du Service Civique sera prise en compte. Le choix du prestataire sera crucial car l'animation d'une application est complexe, son interface doit donc être simple d'utilisation. Aussi, il serait utile pour le Collège des volontaires d'avoir des ressources locales afin d'informer les jeunes sur leurs droits, qui diffèrent selon les départements. Les jeunes pourraient ainsi identifier la personne à qui s'adresser pour obtenir de l'aide, via l'application.

Katharina LOHNER précise l'idée du recours à un prestataire spécialisé. Une rencontre a eu lieu avec l'un d'entre eux la veille afin de vérifier la viabilité du projet et d'avoir des premières pistes de conception. Deux questions restent cependant en suspens : le budget et le planning. Il faudrait aussi statuer sur l'indépendance ou non de l'application par rapport au site internet de l'Agence.

Malia MAGONI propose de conclure le sujet avec le développement et la mise en ligne. Elle suggère que l'application soit correctement cadrée afin d'éviter les éventuels débordements de la part des volontaires. L'ouverture simultanée de plusieurs onglets doit être rendue possible afin de trouver des modèles de missions de solidarité bénévoles avec une précision par secteurs. Il faudra prévoir un budget, mais aucune estimation n'a encore été faite. Concernant la mise en ligne, l'objectif est de rendre l'application disponible sur Android et Apple.

Chloë CHEVREL rappelle que le Collège des volontaires possède une adresse mail. Les membres du CS sont invités à prendre contact avec eux s'ils ont des remarques, des conseils ou des contacts utiles à transmettre pour ce projet. L'adresse est : [collegedesvolontaires2022@gmail.com](mailto:collegedesvolontaires2022@gmail.com).

Antoine JOUX évoque maintenant le rassemblement des engagés, prévu pour le 18 mai 2022.

La Présidente précise que cette journée a lieu dans le cadre de la PFUE. L'idée est de réunir des volontaires en Service Civique et en CES, en partie virtuellement, avec des décrochages régionaux allant jusque dans les territoires d'Outre-mer.

Antoine JOUX explique que L'Agence du Service Civique organise cette journée avec les *Europeers* et le Collège des volontaires (des volontaires européens en cours de mission ont intégré le groupe) dans le cadre de la PFUE et de l'Année européenne de la jeunesse. Ce rassemblement de jeunes se fera en deux temps. Le premier se déroulera en présentiel l'après-midi, avec des actions de solidarité à l'échelle locale qui permettront aux jeunes de se rencontrer et d'effectuer une action bénévole ayant du sens.

Baptiste LECOMTE présente le deuxième temps de cet événement : Un live en plateau avec des animations sera organisé le soir, d'autres plateaux seront connectés en visioconférence et pourront également participer. Les premières idées d'animations sont un *flashmob*, un Cluedo, des devinettes et un *Kahoot!* (une application permettant de poser des questions), les idées ne sont cependant pas

encore arrêtées.

Chloë CHEVREL présente maintenant leur travail sur le sujet de la Formation Civique et Citoyenne. Le projet s'est organisé en trois temps : une réflexion et un bilan à partir des retours d'expériences des membres du Collège, une enquête auprès de l'ensemble des volontaires pour avoir leurs retours sur l'attractivité et l'image de la FCC, et l'état des lieux général d'après le recueil de ces données. L'objectif est d'améliorer l'attractivité de la FCC et de donner envie d'y participer aux organismes et aux jeunes. Elle rappelle par ailleurs que la FCC est obligatoire.

Louana STEPHANO souhaite maintenant introduire les deux nouveaux volontaires qui ont rejoint le Collège depuis le dernier CS.

Dylan GAULT salue les membres et les remercie pour leur accueil. Il effectue son Service Civique pour la Ville de Courcouronnes en Essonne. Sa mission a pour objectif de favoriser l'accès au loisir et à la culture dans un quartier politique de la ville.

Baptiste LECOMTE salue les membres. Il a 19 ans et effectue son Service Civique pour Unis-Cité à La Rochelle. Sa mission consiste à faire des visites de courtoisie chez les personnes âgées isolées et d'organiser des activités collectives en extérieur. L'objectif est de rompre l'isolement des personnes âgées.

La Présidente les félicite vivement.

*Les membres du CS applaudissent.*

La Présidente assure tenir compte de toutes leurs préconisations. Au sujet de l'application, elle précise que le service informatique de l'Agence a déjà un plan de travail et elle n'est pas sûre que le développement soit terminé en six mois. Ce projet très intéressant permettra de mettre en relation les volontaires et de mieux faire connaître leurs droits.

Nourhène IDANI revient sur la problématique de l'engagement des jeunes. Elle a fait le même constat dans son pays d'origine, la Tunisie. Le fait de pouvoir se réunir entre volontaires et de faire des activités motive réellement à s'inscrire dans une démarche d'engagement. Cette application contribuera à créer un sentiment communautaire, au-delà de l'exécution simple d'une mission. C'est grâce à ce type de projets que la société de demain pourra se construire.

Louana STEPHANO ajoute que la plateforme pourrait à terme servir à un ensemble plus large, et pas seulement aux jeunes volontaires.

La Présidente les félicite et les remercie. Elle souligne la diversité des pays représentés dans ce Collège et rappelle qu'un prochain rendez-vous aura lieu en juin.

#### **Formation civique et citoyenne : évolution du dispositif de suivi de la mise en œuvre**

Frédérique LIS, chargée de mission Formation et parcours des volontaires au pôle Droits et qualité du service aux bénéficiaires de l'Agence, présente l'évolution d'ELISA concernant le dépôt des justificatifs de FCC. Elle est relative à deux dispositions : le décret du 10 mai 2021 qui souligne la nécessaire justification des FCC et les observations apportées dans le rapport d'octobre 2021 de la Cour des comptes. Il est rappelé que le système actuel requiert deux actions : renseigner la date d'attestation (et non la date de formation) et attester par coche de la bonne réalisation de la formation. Il est également possible d'attester en masse et d'attester 60 jours après la fin du contrat ; le contrôle est effectué a posteriori. Le fonctionnement attendu est simple : le dépôt des justificatifs, toujours avec la possibilité d'attester après la fin du contrat. Dans la version initiale de l'évolution d'ELISA, deux manipulations étaient prévues : ajouter une ou plusieurs dates de formation qui venaient remplacer la date d'attestation (car il est possible de réaliser la FCC en deux jours discontinus), et téléverser le justificatif correspondant pour chaque volontaire à la formation qu'il a effectué.

Cette « V0 » a été soumise à un groupe de travail auquel le CS était invité, le 8 février 2022 ; cela a

donné lieu à un certain nombre d'évolutions. Tout d'abord, il sera possible d'attester de deux façons différentes. La première option se déroule sur l'interface d'ELISA inchangée, l'entrée par masse de volontaires reste possible et précède toujours le téléversement du justificatif correspondant. Cette option correspond au principe simple des structures ayant beaucoup d'agrément. La deuxième option d'attestation se ferait par dates de formation et répondrait aux difficultés rencontrées par certaines structures. En effet, en cas d'absents à une formation, cela permettrait d'éviter de devoir cocher des volontaires qui ne seraient pas présents et d'éviter d'avoir ensuite une fausse attestation soumise à contrôle qui donnerait lieu à un Ordre de Reversement (OR). Ces deux possibilités sont à l'essai avec pour objectif une bonne fluidité du système. Pour répondre à la problématique des FCC qui se déroulent sur cinq ou six jours discontinus tout au long de la mission, il est proposé de permettre aux structures de choisir une période, une plage de dates, pendant laquelle le volontaire aura suivi sa formation. Cela permettrait d'acquiescer une certaine flexibilité et d'éviter de rentrer dans le détail de la participation à la formation, tout en autorisant l'attestation avec le justificatif. Pour éviter de surcharger l'interface ELISA, les organismes auront le choix de renseigner une ou deux dates, ou une plage de dates. Le dernier écran s'affichera ensuite avec la possibilité de déposer un justificatif. Concernant l'attestation en masse qui posait question, elle est préservée. Le système reste le même ; si les organismes sélectionnent plusieurs volontaires ayant effectué leur FCC le même jour, le champ « date » ne doit être renseigné qu'une seule fois et un seul justificatif doit être déposé.

Au sujet des modalités de contrôle, il est prévu un contrôle formel embarqué sur ELISA qui vérifiera que les dates sont bien renseignées et que le justificatif est bien chargé. Un contrôle par l'Agence et par les services déconcentrés sera toujours possible. Trois niveaux d'alerte sont établis pour prévenir la structure de bien téléverser les justificatifs au fur et à mesure que la date de l'OR approche. L'OR sera généré automatiquement après 60 jours (ou 90 si la mission est effectuée à l'étranger) en cas de non-dépôt du justificatif. Cependant, il est possible que certaines structures aient besoin d'un temps d'adaptation, il est donc proposé un délai ; aucun OR ne sera envoyé avant septembre 2023. Le système actuel reste donc d'ici là viable, en parallèle du nouveau système qui sera mis en place en juin 2022.

Aurore SAADA, de la Fédération Nationale Familles Rurales, se demande s'il sera possible de faire un export total des agréments nationaux au moment du compte rendu annuel. Actuellement, les organismes sont obligés d'aller vérifier sur chaque établissement qui a été attesté ou pas.

David MONGY, chef du pôle Agrément et pilotage, indique que cette restitution existe déjà au niveau national. Il est nécessaire de travailler avec l'ASP pour rendre disponible cette option au sein de chaque organisme.

La Présidente confirme que cela a été identifié et doit faire partie des évolutions.

Hélène NOBLECOURT remercie Frédérique LIS pour cette présentation très claire. Elle rappelle que de nombreuses évolutions ont eu lieu (ELISA, le site internet, etc.) cette année, cumulées avec les difficultés de recrutement évoquées précédemment. Elle s'interroge sur un éventuel lien entre ces deux faits ; une certaine agilité a pu être perdue. Ces problèmes sont d'autant plus présents pour les associations en réseau qui accompagnent beaucoup de volontaires. L'articulation des nouveaux systèmes doit se faire en bonne intelligence, malgré les nombreux blocages techniques constatés sur le terrain. Il serait intéressant de faire un état des lieux des demandes et difficultés des associations par rapport à ces évolutions afin d'en avoir une vision globale. Elle demande une réelle instance de concertation et d'élaboration commune, de manière plus régulière.

Frédérique LIS précise que de nombreux échanges ont eu lieu avec les organismes, ces derniers ont donné lieu à des évolutions sur la V0, d'autres sont encore en attente. Elle entend qu'il faille éventuellement élargir le groupe de travail afin de continuer à discuter des irritants de la dernière version lorsqu'elle aura été testée.

Elodie MORIVAL reconnaît que cette évolution dans ELISA requiert une manipulation supplémentaire de la part des organismes, des ateliers seront organisés afin d'éviter au mieux les irritants. Cependant, la demande de charger ce justificatif supplémentaire relève d'une obligation légale et il n'est pas possible de réaliser cette évolution de manière totalement « indolore ». Elle souligne aussi que les dernières évolutions n'impliquent pas de nouvelles lourdeurs ; dématérialiser les contrats dans ELISA, supprimer la notification et rendre le contrat unique sont, selon elle, synonymes de

simplification. Il reste en revanche le problème du temps d'adaptation et celui de l'interconnexion des outils de l'Agence avec les outils de gestion internes aux organismes. Concernant le chantier évoqué par Frédérique LIS, elle reconnaît qu'il ne s'agit pas de simplifier, mais d'aller vers la conformité avec une obligation légale.

Quant au suivi des remontées des organismes, la Présidente rappelle qu'il existe des groupes de travail et de consultation des organismes, mais aussi le CS qui permet selon elle de traiter et prendre en compte l'ensemble de ces remontées.

Hélène NOBLECOURT reconnaît l'utilité de cette instance mais avoue avoir besoin d'un autre temps permettant la vulgarisation des sujets techniques.

La Présidente se souvient avoir interrogé les membres sur leurs attentes au sujet du CS deux ans auparavant. « L'organisation de comités techniques en plus du Comité stratégique » faisait partie des demandes, elle n'a pas perdu de vue cette idée et propose d'organiser un comité technique dans les mois qui viennent sur la base des sujets que lui feraient remonter le CS.

Sarah BILOT, de la plateforme inter associative, propose de faire un récapitulatif des points à éclaircir afin d'avoir une parole commune.

Ludivine HAVARD, de la Direction Jeunesse de la Ville d'Evry-Courcouronnes, souhaite savoir s'il est obligatoire de passer par les organismes partenaires pour les FCC ou s'il est toujours possible de choisir librement les organismes.

La Présidente répond que les organismes doivent être labellisés, référencés et identifiés par les référents locaux.

Elle souligne la participation active des membres du CS et les remercie pour toutes leurs propositions. Elle salue l'énergie et les bonnes idées du Collège des volontaires.

Pour finir, elle retient quelques points d'attention :

- Les recrutements,
- La nécessité de traduire le CER,
- La nécessité de bien accompagner le service public de l'emploi sur la manière dont il présente le Service Civique dans le cadre du CEJ,
- Les inquiétudes concernant l'appel à projets qui ne prend pas spécifiquement en compte les jeunes en situation de handicap,
- L'appel à la prudence pour ne pas perdre en agilité, qui a bien été entendu.

Au sujet du CEJ et de l'appel à projets, elle rappelle que les organismes ayant un agrément national déposent les projets mais qu'ils peuvent avoir créé un consortium avec d'autres qui n'ont pas l'agrément.

La Présidente remercie les membres du CS pour leur présence et leur donne rendez-vous le 23 juin.

*La séance est levée à 12 heures 51.*